



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur Claude MEISCH
Ministre de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse
29, rue Aldringen

L-2926 LUXEMBOURG

N/réf. : CSL-2018-91-CC/NF

Luxembourg, le 26 juin 2018

Concerne : Projet de règlement grand-ducal du *** modifiant

1. le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 ayant pour objet l'organisation des études secondaires et secondaires technique en éducation des adultes,
2. le règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires en éducation des adultes et
3. le règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires en éducation techniques et à l'examen de fin d'études de la formation de technicien des adultes

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 31 mai 2018, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés (CSL) relatif au projet de règlement grand-ducal sous objet.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude REDING
Président